

Évaluation périodique du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée

Faculté de pharmacie

Conseil universitaire du 6 février 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

La maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est rattachée à la Faculté de pharmacie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de la Faculté de pharmacie.

Ce programme vise l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés pratiques nécessaires à l'exercice de la pharmacie en établissement de santé (centre hospitalier, CLSC, hôpital de jour, centre d'accueil, d'hébergement, etc.). Le programme vise également à développer le leadership des personnes étudiantes au sein du département de pharmacie de l'hôpital et de l'équipe multidisciplinaire, à les responsabiliser quant à leur rôle de pharmacienne ou pharmacien dans la promotion de la qualité des soins et des services ainsi qu'à former leur esprit critique en ce qui concerne la pratique de la pharmacie hospitalière. Il s'adresse à toute personne détentrice d'un permis d'exercice émis par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

La maîtrise compte 60 crédits. À la session d'hiver 2023, 33 personnes étaient inscrites au programme. La maîtrise en pharmacothérapie avancée fait ici l'objet d'une troisième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 2014 (CU-2014-45). Le programme de maîtrise en pharmacie d'hôpital a été créé en 1991 (CU-91-13) et implanté en 1992 à la suite de la transformation du diplôme de deuxième cycle en pharmacie d'hôpital. Depuis mai 2013, l'appellation du programme a été modifiée pour maîtrise en pharmacothérapie avancée (CU-2013-64) afin de mieux refléter la finalité du programme qui offre aux pharmaciennes et pharmaciens en exercice une formation spécialisée sur l'usage des thérapies médicamenteuses complexes dans les établissements de santé.

Comme le programme est soumis à un organisme d'agrément externe, soit le Conseil canadien de la résidence en pharmacie (CCRP) de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH), son évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis au CCRP ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en mai 2022 auprès du CCRP et la visite d'évaluation a eu lieu du 6 au 9 juin 2022. En juin 2022, le CCRP a octroyé au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée l'agrément pour une durée de quatre ans, en l'occurrence jusqu'en juin 2026, avec un rapport de progrès requis après deux ans. Il est à noter que, dans le reste du Canada, les programmes agréés sont des programmes de résidence d'une année effectués uniquement au sein des milieux hospitaliers, alors qu'au Québec les formations sont plus longues et intègrent une formation universitaire avancée, ce qui teinte les résultats de l'agrément.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé, durant les mois de mars et avril 2023, quatre consultations auprès des personnes concernées par le programme. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est ensuite réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise en pharmacothérapie avancée est pertinente et de grande qualité. Outre l'octroi de l'agrément par le Conseil canadien de la résidence en pharmacie de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, le CIEP a identifié les principales forces de ce programme, dont la compétence et la diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant, leur disponibilité, le soutien qu'ils offrent aux personnes étudiantes ainsi que

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d evaluation periodique des programmes de formation de l Universite Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%20Universite%20Laval.pdf).

l'encadrement reçu par ces derniers, tant en milieu universitaire qu'hospitalier. Le programme se démarque par une grande cohérence, la qualité de l'enseignement prodigué, la pertinence et le contenu des cours, qui résultent notamment de la concertation entre les membres du corps professoral et le personnel enseignant, du dynamisme et de l'engagement de la direction de programme envers la réussite des personnes étudiantes. Les collaborations avec les différents milieux de pratique, les stages, la diversité des milieux et le personnel administratif impliqué dans les stages distinguent ce programme. La satisfaction des personnes étudiantes, des personnes diplômées et des employeurs à l'égard de la formation traduit la grande qualité et la pertinence du programme.

Le CIEP a également formulé deux recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait deux suggestions pour l'améliorer. Les recommandations portent essentiellement sur la révision des évaluations effectuées dans le cadre des stages et sur la charge de travail élevée des personnes étudiantes. Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- L'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie (CCRP) de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH).
- La compétence et la diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- La disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant et le soutien offert aux personnes étudiantes.
- L'encadrement des personnes étudiantes, tant en milieu universitaire qu'hospitalier.
- La concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant assurant la cohérence du programme.
- Le dynamisme et l'engagement de la direction de programme, soit la directrice et la directrice adjointe, envers la réussite des personnes étudiantes.
- Les stages, la diversité des milieux cliniques et le personnel administratif qui coordonne les stages.
- Les collaborations avec les différents centres hospitaliers universitaires, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de différentes régions du Québec.
- La qualité de l'enseignement.
- La pertinence et le contenu des cours.
- Le taux de diplomation.
- Le soutien financier offert aux personnes étudiantes.
- La satisfaction des personnes étudiantes et diplômées à l'égard de la formation.
- La satisfaction des employeurs à l'égard de la formation.
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on diminue le nombre d'autoévaluations durant les stages et que l'on révise les outils technologiques utilisés en vue d'éliminer les redondances entre les évaluations.
- R2** Que l'on réévalue la charge du travail des personnes étudiantes et que l'on mette en place des conditions favorisant une meilleure conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en vue de diminuer leur stress.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on transmette adéquatement les informations sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires aux personnes candidates et à celles admises dans le programme.
- S2** Que l'on s'assure que les personnes candidates ainsi que les personnes étudiantes sont bien informées des modalités des possibilités d'alternance études-travail.

Évaluation périodique du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée

PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE de la Faculté de pharmacie

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

16 janvier 2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté de pharmacie a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le CIEP estime que la maîtrise en pharmacothérapie avancée offre une formation pertinente et de qualité. Il identifie comme atouts du programme la compétence diversifiée du corps professoral, leur disponibilité ainsi que le soutien dédié aux personnes étudiantes. Le programme se caractérise par sa cohérence, la qualité de l'enseignement, la pertinence des cours résultant de la collaboration entre le corps professoral et le personnel enseignant, et un engagement ferme envers la réussite des personnes étudiantes. Les collaborations avec les différents milieux de pratique, les stages, ainsi que la satisfaction des personnes étudiantes, diplômées et employeurs, mettent en lumière la pertinence du programme.

Le CIEP a formulé deux recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait deux suggestions pour l'améliorer. Les recommandations portent sur la révision des autoévaluations effectuées dans les activités de formation et sur la charge de travail élevée des personnes étudiantes.

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

La maîtrise en pharmacothérapie avancée, rattachée à la Faculté de pharmacie, est un programme de 60 crédits centré sur l'acquisition de connaissances théoriques et de compétences pratiques indispensables à la pratique des pharmaciennes et pharmaciens en établissement de santé. Le programme a pour objectif de développer le leadership des personnes étudiantes au sein des départements de pharmacie et des équipes multidisciplinaires, les engageant dans leur rôle qui vise à offrir des soins pharmaceutiques de qualité à la population. Il vise également à former leur esprit critique et à agir à titre de spécialiste du médicament dans les établissements de santé. Offert aux titulaires d'un permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le programme offre une formation spécialisée sur l'utilisation des thérapies médicamenteuses complexes en établissements de santé.

En 2017, une révision du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée a été entreprise dans le but de favoriser une cohérence avec les cinq compétences développées lors du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie. L'objectif était de permettre aux personnes étudiantes d'atteindre un niveau de maîtrise des compétences adaptées à un contexte de pratique avancée en pharmacie. Le programme s'appuie sur la contribution de plusieurs collaborateurs, principalement des pharmaciennes et pharmaciens travaillant dans des établissements de santé. Étant donné l'évolution constante de la pratique en établissement de santé, ces personnes collaborent étroitement avec la Direction du programme pour actualiser le contenu pédagogique et s'aligner sur les pratiques émergentes afin d'assurer le développement et la qualité du programme. Dans un contexte où la demande de professionnels de la santé, y compris les pharmaciennes et pharmaciens, est en augmentation dans les établissements de santé, il est impératif d'offrir un programme attrayant et aligné sur les pratiques contemporaines.

Selon l'Association des pharmaciens d'établissement du Québec (A.P.E.S.) en 2022, environ 20% des postes de pharmaciennes ou pharmaciens en établissement de santé ne sont pas pourvus, ce qui représente autour de 280 emplois. Ainsi, ce n'est pas toutes les personnes hospitalisées qui profitent des soins pharmaceutiques à l'unité des soins ou à la clinique ambulatoire. L'intérêt pour la pratique pharmaceutique avancée en établissement de santé, donc pour la maîtrise en pharmacothérapie avancée, passe notamment par la valorisation de la profession auprès des personnes étudiantes du doctorat de premier cycle en pharmacie. D'autres stratégies d'attraction touchent le montant des bourses, les conditions de travail ou la reconnaissance de la maîtrise en pharmacothérapie avancée comme une spécialité.

En juin 2022, le Conseil canadien de résidence en pharmacie (CCRP) de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) a attribué l'agrément au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2026, avec un rapport spécifiant les progrès après deux ans. Le programme bénéficie de l'agrément de cet organisme depuis 1996. Il est important de noter que, contrairement au reste du Canada où les programmes agréés sont des résidences d'une année exclusivement en milieu hospitalier, au Québec, les formations sont plus étendues et incluent une formation universitaire avancée. Cette particularité influence les résultats de l'agrément du CCRP.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

R1 - Que l'on diminue le nombre d'autoévaluations durant les stages et que l'on révise les outils technologiques.

A- 1.1. Diminuer le nombre d'autoévaluations durant les stages

Précisions : pour toutes les activités du programme, comme exigé par le CCRP, 39 autoévaluations doivent actuellement être réalisées par les personnes étudiantes. Pour chaque module de stage (AMPA : apprentissage en milieu professionnel avancé), autant l'autoévaluation que les évaluations formatives et sommatives se font à partir des objets d'observation de la grille certificative. Il sera dorénavant demandé de commenter et d'annoter ces objets d'observation minimalement deux fois par module par les personnes étudiantes et par les pharmaciennes ou pharmaciens chargés d'enseignement clinique (CEC), soit à mi-module et à la fin du module. Auparavant, la fréquence demandée était à tous les deux à trois jours. Ainsi, pour un stage de cinq semaines, la fréquence d'autoévaluation passe donc à un minimum de deux fois plutôt que de 10 à 15 fois.

Les activités d'instruction (présentation orale ou activité de communication écrite) réalisées pendant les stages faisaient également l'objet d'autoévaluations, tel que requis par les normes du CCRP. Les chargés.es d'enseignement responsables de cours qui effectuent la lecture de ces autoévaluations ont analysé leur portée et leur valeur ajoutée pour l'atteinte des objectifs pédagogiques des cours correspondants. Ainsi, les autoévaluations des activités suivantes seront retirées : activités d'instruction avancée 2 et 3, travail de rédaction et de révision de la critique d'un article scientifique. Afin de répondre aux exigences du CCRP, quelques autoévaluations (total de 25) judicieusement identifiées demeurent à réaliser. La diminution du nombre d'autoévaluations ne nuira en rien à la réussite des personnes étudiantes, bien au contraire. Celles-ci pourront consacrer plus de temps aux autres activités du programme.

Résultats escomptés :

- Diminuer la charge de travail et le stress en lien avec les autoévaluations par les personnes étudiantes à la maîtrise en pharmacothérapie avancée.
- Augmenter le temps consacré aux autres activités du programme.

- Favoriser la réussite étudiante.

Indicateurs :

- Nombre d'autoévaluations exigées des personnes étudiantes

A- 1.2. Réviser les outils technologiques pour l'évaluation des apprentissages et des compétences

Précisions : les personnes étudiantes à la maîtrise en pharmacothérapie avancée utilisent actuellement trois principaux outils pour l'évaluation et leurs réflexions en lien avec les apprentissages et les compétences, soit la plateforme One45, les sites de cours monPortail, ainsi que le Dossier d'apprentissage du pharmacien résident (DAPR) sur monProfil professionnel également sur monPortail. Les CEC évaluant les stages et les différentes activités obligatoires du programme utilisent également ces mêmes outils. L'action vise à réviser les outils technologiques utilisés par les personnes étudiantes en vue d'éliminer les redondances entre les évaluations ainsi que la charge de travail qui en découle. L'outil développé qui intégrera toutes les évaluations et réflexions des personnes étudiantes (et des CEC) à un même endroit permettra d'optimiser le temps consacré aux différentes évaluations.

La Faculté a déjà obtenu un financement du Fonds d'appui à l'élaboration et à l'amélioration continue des programmes afin de développer l'outil qui sera disponible à l'hiver 2025. Une personne sera embauchée dès janvier 2024 pour développer ou améliorer un outil informatique regroupant toutes les évaluations et réflexions des personnes étudiantes (et de leurs CEC) à un même endroit ou sur une même plateforme. Cette personne travaillera en collaboration avec une conseillère ou un conseiller en pédagogie universitaire à la Faculté de pharmacie. La Direction de programme sera également disponible pour soutenir et superviser les travaux de cette personne.

Résultats escomptés :

- Diminuer la charge de travail en lien avec la redondance des différents outils actuellement utilisés par les personnes étudiantes à la maîtrise en pharmacothérapie avancée.
- Répondre à la norme 2.2.3.2 du CCRP : *le résident doit utiliser un portfolio d'apprentissage ou un équivalent pour faciliter son autoévaluation et fournir des preuves d'acquisition de compétences dans le cadre du programme.*
- Éviter le dépôt d'un travail ou d'une grille d'évaluation sur plus d'une plateforme.
- Faciliter le suivi des compétences des personnes étudiantes.

Indicateur :

- Nombre de plateformes utilisées pour les évaluations et les réflexions des personnes étudiantes.
- Temps consacré aux évaluations par les personnes étudiantes (à évaluer dans le sondage de fin de programme réalisé par les personnes étudiantes).

R2 - Que l'on réévalue la charge du travail des personnes étudiantes et que l'on mette en place des conditions favorisant une meilleure conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en vue de diminuer leur stress.

A- 2.1. Réduire la charge de travail dans plusieurs activités de formation

Précisions : durant l'automne 2023, la charge de travail a été examinée et les éléments suivants ont été revus :

- Certains travaux demandés dans différents cours. Par exemple, la nature et le nombre de travaux dans les trois cours de communication scientifique en pharmacie (PHA-6313 à 6315) ont été modifiés afin de maintenir l'atteinte des objectifs pédagogiques, mais en réduisant la charge de travail. L'étude de cas a été retirée et la demande d'information a été retirée comme travail distinct et est maintenant incluse dans les options possibles d'activité d'instructions avancées.
- Grille d'évaluation des stages : la fréquence de rédaction de chaque personne étudiante dans les grilles d'évaluation des stages a été diminuée dans le processus de réévaluation de la charge de travail pour maintenir une évaluation de qualité en diminuant les récurrences.
- Autoévaluations : le nombre d'autoévaluations en stage, mais également dans d'autres cours du programme a été revu à la baisse, tel que des redondances dans les activités de communication.
- Portfolio et réflexions : la réalisation d'un portfolio est une norme canadienne (CCRP). La nécessité de documentation et de dépôt des documents par la personne étudiante à son portfolio personnel a été évaluée afin de cibler les réalisations principales. Ainsi, si l'information se retrouve dans un autre site de cours ou dans l'outil d'évaluation en ligne (ONE45), nous avons retiré la nécessité de déposer à nouveau le tout au portfolio afin d'éliminer la redondance. Le nombre de réflexions exigées durant l'année a également été examiné afin de cibler l'approche réflexive la plus pertinente.

Les échéanciers de tous les travaux seront également revus afin de répartir le travail plus également pendant tout le programme.

Résultats escomptés :

- Diminuer la surcharge de travail des personnes étudiantes et le stress qui en découle.
- Augmenter le nombre d'inscriptions au programme.
- Favoriser la réussite étudiante.

Indicateurs

- Nombre d'autoévaluations à réaliser pendant le programme.
- Nombre de travaux en équipe à réaliser pendant le programme.

A- 2.2. Consolider des initiatives visant une meilleure conciliation études, travail et vie personnelle

Précisions :

L'initiative suivante sera mise en place par la Direction de programme :

1. Une semaine d'avancement (semaine sans présence obligatoire en stage) sera ajoutée à la session d'automne de la 2^e année du programme, en remplacement d'une semaine d'activités formatives, afin de permettre aux personnes étudiantes d'avancer les divers travaux du programme. Il est à noter qu'une telle semaine d'avancement a déjà lieu à la fin de la session d'été et est fort appréciée par les personnes étudiantes, particulièrement parce que cette semaine leur permet d'avancer les travaux en lien avec les projets de gestion et de recherche. À la session d'automne, ces projets doivent actuellement être complétés à travers les activités de stage de 40 heures par semaine et entraînent une charge de travail très élevée qui nuisent à la conciliation études, travail et vie personnelle. Ainsi, deux semaines d'avancement (au lieu d'une) seront au programme pour avancer les projets personnels ou d'équipe, à la maison ou dans l'établissement de santé.

Les initiatives suivantes seront mises en valeur par la Direction de programme :

2. Comité PHAre, le réseau d'aide.

Il s'agit d'un comité initié par les personnes étudiantes en pharmacie de l'Université Laval. Ce comité a pour mission : santé mentale, stress, études, vie personnelle. Il propose un réseau d'accompagnement et de ressources pour les personnes étudiantes en partenariat avec la Faculté de pharmacie (<https://www.facebook.com/PHAreulaval/>). Les volets de ce comité sont d'offrir un service d'entraide, d'écoute et de référence à des ressources externes si besoin, ainsi que de faire la promotion d'une saine santé mentale et gestion du stress par le biais d'activités variées. Des personnes étudiantes à la maîtrise en pharmacothérapie avancée sont encouragées à faire partie de ce comité et participeront à la mise sur pied d'initiatives pour améliorer la conciliation études et vie personnelle de leurs collègues.

3. Fondation de l'Université et sous-fonds 9681 : Santé et mieux-être.

Ce sous-fonds vise à soutenir différentes initiatives reliées à la santé et au mieux-être des personnes étudiantes de la Faculté de pharmacie. Le comité PHARE y participe activement d'ailleurs. La Direction de programme fera mieux connaître aux personnes étudiantes lors de leur accueil dans le programme.

4. Intervenant de proximité du Centre d'aide aux étudiants. Cet intervenant est en place à la Faculté de pharmacie depuis l'automne 2021 et son rôle est essentiellement de soutenir les personnes étudiantes qui vivent des difficultés de toutes sortes en offrant un service de première ligne, de soutien et de référence vers les ressources appropriées au besoin. Les rencontres avec l'intervenant sont gratuites et sont offertes en présentiel sur le campus ou en virtuel. Une présentation de l'intervenant a lieu au début du programme. Un atelier sur le travail en équipe sera également développé par l'intervenant pour les personnes étudiantes à la session d'automne. Une sensibilisation du rôle de l'intervenant de proximité auprès des personnes superviseuses, mentors et responsables dans les milieux de résidence sera également faite par la direction de programme lors de rencontres ou par courriel.

Résultats escomptés :

- Augmenter le bien-être étudiant.
- Favoriser la conciliation études, travail et vie personnelle.

Indicateur :

- Satisfaction des personnes étudiantes (à évaluer dans le sondage de fin de programme réalisé par les personnes étudiantes).

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - Que l'on transmette adéquatement les informations sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires aux personnes candidates et à celles admises dans le programme.

AS-1.1. Transmettre les informations sur la reconnaissance des acquis aux personnes candidates à des moments clés

Précisions : pour les personnes candidates, la procédure sera disponible sur le site facultaire dans la section des informations sur l'admission. Les informations seront incluses dans la rubrique FAQ de la section Maîtrise en pharmacothérapie avancée du site facultaire. De plus, les informations seront transmises lors de la réponse à la demande d'admission dans le cas d'une offre d'admission.

Pour les personnes admises, l'information sera transmise à différents moments clés, comme :

- La journée d'accueil.
- La présentation du Guide de la résidence.

Résultats escomptés :

- Améliorer les connaissances des personnes candidates, des personnes admises ainsi que des responsables des milieux sur le processus et les critères de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires pour la maîtrise en pharmacothérapie avancée.
- Transmettre des informations sur le processus de reconnaissance d'acquis à la Journée d'accueil et dans le Guide de la résidence.
- Informer annuellement les candidats sur la reconnaissance d'acquis lors de la journée d'accueil.
- Intégrer l'information sur la reconnaissance d'acquis dans le Guide de la résidence.
- Favoriser la réussite étudiante.

Indicateurs :

- Nombre de personnes informées du processus de reconnaissance des acquis.

S2 - Que l'on s'assure que les personnes candidates ainsi que les personnes étudiantes sont bien informées des modalités des possibilités d'alternance études-travail.

AS-2.1. Cibler les moments clés pour transmettre les modalités du cheminement en alternance études-travail

Précisions : ce cheminement est traditionnellement réservé aux pharmaciennes et aux pharmaciens exerçant déjà en établissement de santé, habituellement en région ou en pénurie sans détenir la maîtrise en pharmacothérapie avancée. Ce cheminement permet à la personne étudiante de maintenir son lien d'emploi avec cet établissement. Il est de sa responsabilité de faire les démarches auprès de son employeur pour obtenir une libération pour réaliser sa maîtrise et auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour bénéficier d'un support financier potentiel.

Dans le cadre du processus d'admission, les personnes candidates doivent assister à la journée de présentation de la part de personnes représentantes de chaque milieu partenaire. Il s'agit d'une journée obligatoire pour les personnes admises et fortement encouragée pour celles sur la liste d'attente. Celle-ci se déroule habituellement à la session d'hiver. Dans le cadre de cette journée, le MSSS réalise une présentation sur les options de bourses, incluant celle qui peut être associée au cheminement en alternance études-travail.

<https://avenirensante.gouv.qc.ca/bourses-d-etudes/bourses-en-pharmacotherapie-avancee>

Il s'agit donc d'un moment opportun pour renforcer les informations transmises aux personnes candidates sur cette modalité du cheminement spécifique destinée à une clientèle précise et limitée.

De plus, l'information concernant cette modalité sera ajoutée aux endroits suivants :

- Site Web de la Faculté dans l'onglet du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée.
- Guide de la résidence.
- Site MonPortail du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée.
- Soirée annuelle d'information sur le programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée et de mise en valeur de la pratique en établissement de santé.

Résultats escomptés :

- Informer les personnes candidates admissibles au cheminement en alternance travail-études avant et durant le processus d'admission.
- Informer les personnes candidates admissibles des bienfaits de la conciliation études-travail.

Indicateurs :

- Connaissance du cheminement en alternance travail-études (à évaluer dans le sondage de fin d'études pour confirmer que l'information est transmise en temps opportun).
- Nombre de personnes qui réalisent le cheminement en alternance travail-études.

5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on diminue le nombre d'autoévaluations durant les stages et que l'on révise les outils technologiques.						
A-1.1.	Diminuer le nombre d'autoévaluations durant les stages	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Réviser les outils technologiques pour l'évaluation des apprentissages et des compétences	H2025	Analyste en informatique Technicien.ne en informatique Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on réévalue la charge du travail des personnes étudiantes et que l'on mette en place des conditions favorisant une meilleure conciliation études, travail et vie personnelle, notamment en vue de diminuer leur stress.						
A-2.1.	Réduire la charge de travail dans plusieurs activités de formation	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Consolider des initiatives visant une meilleure conciliation études, travail et vie personnelle	A2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on transmette adéquatement les informations sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires aux personnes candidates et à celles admises dans le programme.						
AS-1.1.	Transmettre les informations sur la reconnaissance des acquis aux personnes candidates à des moments clés	A2024	Conseiller.ère à la gestion des études Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on s'assure que les personnes candidates ainsi que les personnes étudiantes sont bien informées des modalités des possibilités d'alternance études-travail.						
AS-2.1.	Cibler les moments clés pour transmettre les modalités du cheminement en alternance études-travail	H2025	Conseiller.ère à la gestion des études Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

6. Remerciements

La doyenne de la Faculté de pharmacie remercie sincèrement toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, Mme Karine Cloutier, l'actuelle directrice du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, Mme Julie Fortier, chargée d'enseignement qui coordonne les stages en établissement de santé et Mme Chantale Simard, vice-doyenne aux études et aux affaires étudiantes. Ces personnes tiennent également à remercier Mme Julie Méthot, qui a été directrice du programme et vice-doyenne aux études de premier cycle et professionnelles au cours des dernières années et qui a joué un rôle central dans le rehaussement du programme et dans le processus d'évaluation. Finalement, la doyenne souhaite remercier les membres du Comité d'évaluation continue du programme pour leur engagement et l'excellence de leur travail. La doyenne de la Faculté remercie chaleureusement les membres du CIEP et l'équipe du Bureau de la qualité des programmes (BQP) et du VREAE pour leur soutien tout au long du processus d'évaluation.

**Julie Méthot, doyenne
Faculté de pharmacie**